



## Rapport du Président

Séance Publique du  
vendredi 10 octobre 2008

Service instructeur  
DAT

5<sup>ème</sup> Commission - N° CG-2008-4-5-1

Service consulté

### **MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AUPRES DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de modifier la représentation du Département auprès de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Par courrier du 11 juillet 2008, Monsieur le Préfet du Haut-Rhin attire notre attention sur les représentants désignés par le Conseil Général au sein de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et de sa formation restreinte.

Cette Commission est composée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Par délibération du 8 avril 2008, nous avons désigné ainsi les représentants du Département au sein de cette instance :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Rémy WITH	M. Jean-Luc REITZER
M. Bernard NOTTER	M. Henri STOLL
M. Francis FLURY	M. Eric STRAUMANN
M. François TACQUARD	M. Michel HABIG
M. Jean-Paul DIRINGER	M. Pierre VOGT
M. Charles BUTTNER	M. Guy JACQUEY
M. Armand REINHARD	M. Frédéric STRIBY

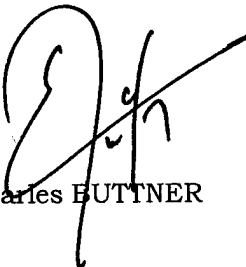
Cependant, une difficulté se présente puisque nous avons désigné, pour siéger au sein de la Commission restreinte, un Conseiller Général qui ne siège pas dans la formation plénière, ce qui n'est pas recevable.

Il s'agit de Monsieur GSELL, Président de la Commission Aménagement et Territorialité.

La délibération doit donc être rapportée sur ce point.

Conformément à l'article R5211-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre représentant au sein de la formation restreinte pourra être élu, parmi les conseillers généraux membres de la commission, lors de la séance d'installation de la commission.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles EUTTNER